

# Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire 2021

Association PostgreSQL Europe 13 rue du Square Carpeaux 75018 PARIS

## Présents

- Alexander Kukushkin (cyberdem0n)
- Harald Armin Massa (ghum)
- Marcus Reuter (idrinkoban)
- Robert Ivens (possible)
- Stéphane Schildknecht (sas22)
- Thomas Spoelstra (thomas-optimadata)
- Tobias Bussmann (t.bussmann)
- Matthijs van der Vleuten (zr40)
- [Terra]Eric Veldhuyzen (ericv)
- Andreas Scherbaum (ads)
- Balázs Bárány (balazsb)
- Boriss Mejias (bmejias)
- Christian Freund (freund)
- Christoph Moench-Tegeder (chrmoenchtegeder)
- Guillaume Lelarge (gleu)
- Heikki Linnakangas (heikki)
- hjs-julian markwort (proxy for Hans-Jürgen Schönig) (postgresql\_at)
- Ilya Kosmodemiansky (hydrobiont)
- Dagfinn Ilmari Mannsåker (ilmari)
- Julian Markwort (markwort)
- Jan Karremans (johnnyq72)
- Joost Wasser (joostw)
- Lætitia Avrot (arkhena)
- Magnus Hagander (mha)
- Martijn Wallet (mwallet)
- Stefan Kaltenbrunner (mastermind)
- mike-Michael Kefeder (kfed)
- Gunnar "Nick" Bluth (bluthg)
- Pavlo Golub (pasha\_golub)
- Peter Eckel (peckel)
- Dave Page (dpage)
- Stefan Fercot (stefan.fercot)
- Stefanie Janine Stölting (stefanie)
- Federico Campoli (rotellaro)
- Bruno Friedmann (brunofr)

La première assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 7 juin 2021 et le quorum n'y a pas été atteint. Ce compte-rendu corespond à la seconde assemblée générale. Dans cette seconde assemblée, le quorum n'est pas requis. La réunion

My LA

est donc valide.

Magnus Hagander est le président et Lætitia Avrot est la secrétaire de la réunion.

La réunion commence à 21h02, heure de Paris (le 14 juin 2021) sur le réseau IRC, via le canal #pgeu-ega2021. La langue de la réunion est l'anglais et le compte-rendu est disponible en anglais et en français.

À l'ordre du jour:

- Changement des statuts
- Rapide point financier pour 2020

### Changement des statuts

Lætitia Avrot fait un bref résumé des changements des statuts. Les changements sont disponibles ici.

Différents changements sont proposés:

- Clarifications sur la démission d'un membre
- Abaissement du quorum à 15% au lieu de 30%
- Ajout de 3 nouveaux rôles optionnels au bureau
- Ajout de plus de pouvoirs pour le trésorier ce qui lui permet de représenter légalement l'association auprès de l'administration et les autorités françaises
- Suppression de la liste des technologies disponibles pour l'assemblée générale

Plusieurs questions ont été posées:

- La suppression de la liste des technologies ne semble pas avoir été faite dans la version française.
  - Merci de l'avoir remarqué, nous allons modifier la version française en conséquence.
- Il semble que la diminution du quorum soit liée à un problème de présence aux assemblées générales. Est-ce le cas?
  - Dans l'histoire de l'association, nous n'avons jamais atteint le quorum et nos membres nous ont demandé à de multiples reprises de supprimer ou abaisser le quorum de manière à pouvoir faire l'assemblée générale du premier coup.
- Au lieu d'abaisser le quorum, serait-il possible d'augmenter le nombre de présents?
  - Nous avons essayé mais cela n'a jamais marché.
  - Est-ce que changer l'outil pour l'assemblée générale va aider?
    - \* Nous espérons certainement que ça aide.
- 15% est un nombre assez faible, cela permet à un petit groupe de changer drastiquement les actions de l'association. C'est ennuyeux de devoir faire une deuxième assemblée générale systématiquement, mais peut-être que la limite devrait plus être 20%.

- Nous avons reçu beaucoup de demandes de membres pour baisser la limite à un point qui permet 'à la première réunion d'avoir lieu du premier coup. Nous avons un nombre important de membres "silencieux" qui ne viennent jamais aux réunions mais qui rendent très difficile d'atteindre le quorum.
- Est-ce que le nombre de présents lors de la dernière réunion et aujourd'hui aurait atteint un quorum de 15%?
  - Oui
- Avez-vous l'intention d'avoir toujours un trésorier français?
  - Ce n'est pas une obligation, mais pour des raisons pratiques nous espérons toujours avoir un président *ou* un trésorier français.
- Le text est très genré. Il ne mentionne que des "il".
  - La version française est très genrée et cette version est celle qui est valable légalement. Modifier le texte pour qu'il ne soit plus genré le rendra plus difficile à lire (en oarticulier pour les personnes mal voyantes), nous avons donc décidé de ne pas le faire.
    - \* Comme le texte est genré, cela exclut-il la possibilité d'avoir une présidente ou une trésorière?
      - Non, en France, le masculin n'exclut pas légalement les femmes.
- Comnien de personnes participent à pgconf.eu?
  - Avant la pandémie, nous avons un peu plus de 500 personnes dont la plupart ne sont pas membres, bien sûr.

Le premier vote s'est fait sur la question 'si nous changeons les statuts, préféreriez un quorum à 15 ou 20%': 19 personnes ont voté 15%, 12 personnes ont voté 20%. 4 personnes n'ont pas voté.

Le quorum sera donc fixé à 15% si le changement des statuts est acté.

Le second vote concerne la question de l'approbation des changements des statuts, incluant la modification discutée sur la version française (suppression de la liste des etchnologies) et le changement pour rendre non genrée la version anglaise: 35 personnes ont voté oui sur 35 personnes présentes.

## Bref point financier de 2020

Lætitia Avrot fait un bref point financier:

En 2020, PgDay Paris, Nordic PgDay, PGConf.DE et PGConf.EU ont été annulés à cause de la pandémie de COVID-19. Les organismes loueurs de salle ont accepté de soit annuler nos réservations gratuitement (car la loi locale ne permettait plus de tenir de tels événements) ou de re-planifier l'événement à une date ultérieure. Pour PGConf.EU, le report a coûté 100 000€ (après négociation de la valeur initiale de 200 000€), parmi lesquels 50 000€ peuvent être réutilisés comme acompte pour la prochaine conférence.

Comme nous avons déjà payé la réservation des salles pour PgDay Paris, Nordic

PgDay et PGConf.DE 2020, il semble à première vue que l'association a perdu 100 000€ en 2020. Cependant, cette impression est fautive. Une partie de cet argent est un investissement pour les événements futurs. Une partie de cet argent sera effectivement perdue uniquement si nous ne pouvons pas organiser d'événement en 2022.

L'association a suffisamment d'argent sur son compte bancaire pour que cette avance de 50 000€ ne soit pas un problème. Nous n'avons pas eu besoin d'utiliser de l'argent d'un de nos comptes épargne, mais il est possible que nous en ayons besoin pour la prochaine PGConf.EU.

En 2020, nous avons aussi eu des frais légaux que nous n'avons jamais eus. Nous avons dépensé 10 000€ en frais d'avocats.

Plusieurs questions ont été posées:

- De quelle nature sont les problèmes légaux?
  - Nous sommes en ce moment en conflit judiciaire avec une organisation qui essaye de réserver des marques déposées de PostgreSQL dans différentes juridictions, que soit nous (en tant que PostgreSQL Europe), soit PGCAC détiennent. Pour protéger les marques nous devons nous assurer que chaque personne suivent les règles que nous avons établies sur la manière d'utiliser les marques déposées. L'organisation viole ses règles. Nous avons travaillé avec PGCAC sur ce sujet, PostgreSQL Europe travaillant sur la partie Européenne et PGCAC sur la partie internationale. Le coût de ses actions en Europe ont été pris en charge conjointement par PGEU et PGCAC (PGCAC == PostgreSQL Community Association of Canada, qui détient les noms de domaines et les marques déposées pour le PostgreSQL Global Development Group).
- Y a-t-il d'autres informations concernant l'organisation avec laquelle vous êtes en conflit?
  - Nous connaissons les personnes derrière cette organisation, mais nous pensons que pour le moment il n'est pas approprié de nommer des gens.
- Serait-il possible de supprimer cette pénalité de 50 000€?
  - Nous avons déjà essayé et nous continuerons.
- Combien de membres payants compte l'association?
  - <https://www.postgresql.eu/community/members/>
- Est-ce que les aires seront perdues si aucune conférence ne peut avoir lieu en 2022?
  - Nous essaierons de négocier dans ce cas (et il est toujours possible de négocier avec les salles parce qu'elles peuvent espérer continuer à louer cette salle pour les années à venir)
- Y aura-t-il un événement en 2021?
  - PGEU n'a actuellement aucun événement prévu cette année, mais il n'est pas trop tard pour avoir un petit événement avant la fin de l'année, du moment qu'il s'agit de quelque chose de petit. Nous allons donc simplement attendre et voir comment cela va tourner.

- Devrons-nous payer 10 000€ d'avocat tous les ans?
  - La dépense n'est qu'une petite partie des fonds que nous avons pour le moment, donc, pour le moment, il n'est pas prévu de réserver de l'argent pour ce poste de dépense. Nous continuons cependant à contrôler la situation: Le coût dépendra largement de si et quand l'autre organisation défend ou abandonne l'enregistrement de la marque déposée. Nous (avec PGCAC) contrôlons attentivement le coût à chaque étape du processus et de la prise de décision sur s'il est approprié de continuer l'action en justice basé sur la balance entre le coût et l'inconvénient de perdre le contrôle sur nos marques déposées.

La réunion se termine à 22h07, heure de Paris.

- Magnus Hagander, Président
- Lætitia Avrot, Trésorière

